

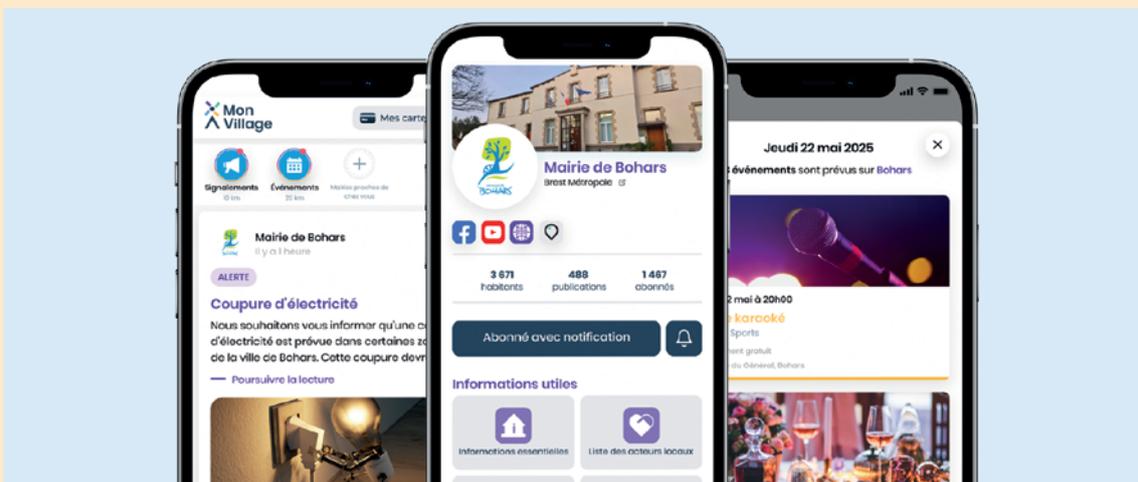
# BOHARS & VOUS

N° 51 Juillet - Août 2025

Retrouvez Bohars & Vous en libre-service dans vos commerces, établissements recevant du public et sur le site internet de la mairie de Bohars.



## L'actualité de votre commune en temps réel et bien plus !



La commune de **Bohars** bénéficie désormais d'un nouvel outil de communication digitale, innovant et participatif.

Suivez la mairie, les associations et commerces dont vous souhaitez connaître les actualités grâce à des notifications en temps réel sur votre smartphone. Accédez à une information locale et ciblée grâce à un parcours personnalisé en sélectionnant vous-même, à la fois, les notifications de votre commune et celles des communes environnantes adhérentes à l'application.

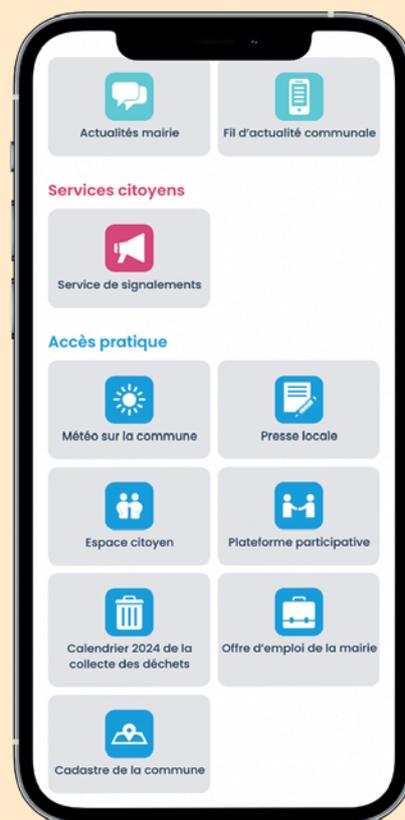
Conçue comme un service d'utilité publique, l'application Mon Village permet la circulation d'une information claire, rapide et efficace sur **Bohars**.

Canal de communication de référence entre la communauté de communes, la mairie, les associations, les commerces, les habitants et les visiteurs, **Mon Village** offre une portée locale, sans précédent, des acteurs présents au cœur de votre vie.



## À travers la rubrique « **Ma commune** », Mon village vous donne accès, en un clic, à un éventail de fonctionnalités :

- Informations essentielles (email, téléphone, horaires, ...)
- Vue d'ensemble des acteurs locaux de la commune
- Annuaire des services de la mairie
- Agenda de l'ensemble des événements
- Documentation en matière d'urbanisme, compte-rendu des conseils municipaux, liste des projets étudiés par l'équipe municipale
- Accès rapide à la météo sur la commune, l'annuaire des marées, la presse locale, ...



Cette application représente, par ailleurs, un véritable vecteur de citoyenneté en vous permettant de partager, de façon collaborative, un service de signalements (incidents\objets perdus ou trouvés, ...). Pour mieux vous satisfaire, d'autres services verront le jour prochainement : le covoiturage citoyen, les offres d'emploi locales, petites annonces, ...

Grâce à l'icône « Autour de moi », découvrez les acteurs locaux des communes environnantes et profitez pleinement de leurs actualités.

L'application est gratuite et disponible sur l'Apple Store et Google Play sous la référence "Mon Village - infos & services". A la différence des réseaux sociaux, aucune donnée personnelle ne sera communiquée et utilisée à des fins commerciales.



# INFOS UTILES

Articles pour le prochain bulletin à transmettre avant le 20 août 2025 de préférence par mail sous format Word ou Open Office (format PDF non accepté) à l'adresse suivante : [boharsetvous@mairie-bohars.fr](mailto:boharsetvous@mairie-bohars.fr)

## HORAIRES ET CONTACT DE LA MAIRIE

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00

**Sauf le jeudi après-midi fermé au public**

**Fermé le samedi matin en juillet-août**

Téléphone : **02 98 03 59 63**

Site internet : <http://www.mairie-bohars.fr>

Adresse mail : [communication@mairie-bohars.fr](mailto:communication@mairie-bohars.fr)

## DÉCÈS

Thérèse MAREC veuve LANDURÉ, 88 ans  
Michèle MORIZUR épouse TROADEC, 82 ans  
Jean LANDURÉ, 79 ans  
Alain MESCOFF, 70 ans  
Martine LE SIGNE veuve MAROIS, 76 ans  
Marie-Thérèse LE BRUN veuve BESSY, 87 ans  
Jeannine ORDONNEAU veuve LAMOUREUX, 90 ans  
Lilianne GUIRRIEC veuve PILLOT, 75 ans  
Jean-Michel IRAND, 74 ans  
Marie LE BORGNE veuve MARC, 95 ans  
Bertrand KERNÉIS, 67 ans

## NAISSANCES

Jules ROBERT  
Emma POTIN  
Elena CORNANGUER



## MARIAGE

Corinne ALMAIRAC - Romain LANDAIS



# COMMUNICATION MAIRIE

## RECENSEMENT MILITAIRE

**Le recensement militaire est obligatoire.**  
**Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser**  
**pour être convoqué à la « journée défense**  
**et citoyenneté » (JDC)**

• Soit en se rendant en mairie muni de sa pièce d'identité et du livret de famille. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

• Soit en faisant la demande en ligne : créer son compte sur **mon.service-public.fr**, accéder à la démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire »

- soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire ;

- soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

Le recensement permet à l'administration :

de convoquer le jeune pour qu'il effectue **la journée défense et citoyenneté (JDC)**, et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

**PARCOURS DE CITOYENNETÉ**

**3 étapes obligatoires**

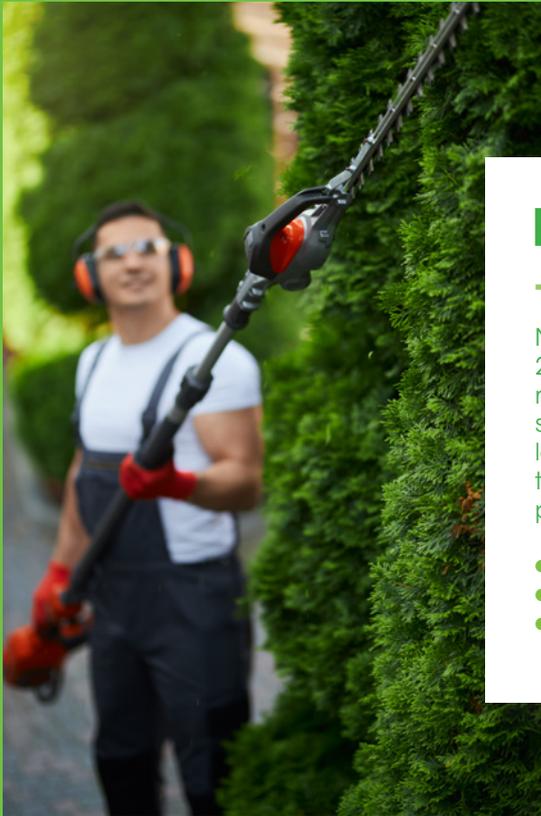
- 1**  
L'enseignement de défense  
(classes de 3<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup>)
- 2**  
Le recensement à 16 ans en mairie  
ou en ligne pour certaines communes  
([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))
- 3**  
La Journée Défense et Citoyenneté  
([www.majdc.fr](http://www.majdc.fr))

**La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !**

**Ce parcours est obligatoire pour passer :**

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Ministère des Armées - Secrétariat général pour l'administration



## ENTRETIEN DES JARDINS

Nous vous rappelons que par arrêté préfectoral n°96-3000 du 20 décembre 1996, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que notamment : tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

## INTERDICTION DE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets végétaux est réglementé par le préfet au niveau départemental, dans le cadre du règlement sanitaire départemental. Comme le rappelle la circulaire NOR DEVR1115467C du 18 novembre 2011 relative à **l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts**, l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, qui constitue la base des règlements sanitaires départementaux édictés par les préfets, interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères. Or, les « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse, taille de haies et d'arbuste, résidus d'élagage...), s'ils sont produits par des ménages, sont assimilés à des déchets ménagers selon l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.



# BIBLIOTHEQUE LES FEUILLANTINES

## Lecture intergénérationnelle

Gwen et Éliane ont accompagné les enfants du centre de loisirs à la résidence de Kérampir, pour une lecture intergénérationnelle.

Toutes deux ont lu des « oralbums » : La Petite Poule Rousse et le petit bonhomme en pain d'épice, petites histoires connues mais toujours appréciées !

La rencontre s'est achevée en chantant «Lundi matin, l'empereur, sa femme et le petit prince» et «Voulez-vous danser grand-mère»...



## Nouveau service

La bibliothèque les Feuillantines propose de déposer des livres à domicile, à ses adhérents connaissant des difficultés de déplacement pour différentes raisons.

Pour faire votre choix, vous pouvez consulter notre site : [www.biblibohars.fr](http://www.biblibohars.fr)

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, vous pouvez appeler la bibliothèque au **02 29 61 73 19**



Téléphone : **02 29 61 73 19** - Mail : [bibliotheque.bohars@gmail.com](mailto:bibliotheque.bohars@gmail.com)

Site internet : [www.biblibohars.fr](http://www.biblibohars.fr)

# ANCIENS COMBATTANTS

## Les Anciens Combattants ont présenté la seconde guerre mondiale aux CM2

Le vendredi 20 juin 2025 à l'école Notre Dame de Lourdes de Bohars, trois membres de l'association des anciens combattants de Bohars sont intervenus dans la classe des CM2 dans le cadre d'un travail de mémoire commencé il y a cinq ans.

« *Présenter la seconde guerre mondiale aux enfants des CM2 des écoles de Bohars est un plaisir et un honneur pour les combattants jeunes et plus âgés de la commune* » a déclaré Jean-Luc Madec qui était accompagné de Marcel Le Bars et François Daridan pour une heure de présentation face aux élèves passionnés par le sujet et qui ont posé de nombreuses questions.

# ASSOCIATION CHANTER EN CORPS

Nouveaux cours dès le 1er septembre !

## ■ RESPIRATION VOCALE

Le mercredi de 15h45 à 16h45, pour les adultes : Un temps pour être à l'écoute de soi, dans un petit cocon de vibrations en toute bienveillance. Poser quelques sons en douceur sur l'expiration, sans se soucier de la justesse. Relier sa voix à son corps avec des éléments de sophrologie, de méthode Feldenkrais, de Qi gong... Des sons d'instruments relaxants vous accompagneront pour permettre de redécouvrir cet outil mieux-être, de développer un rapport positif à votre voix. Osez essayer !

## ■ CHANT ENFANTS

Le mardi de 17h00 à 17h45 : CE2-CM1-CM2

## ■ ATELIERS VOIX fi Mieux-être / technique vocale, du lundi au vendredi :

Lundi 18h25-19h40 / Mardi 18h00-19h15 / Mardi 19h30-20h45 / Mercredi 18h00-19h15 / Mercredi 19h30-21h00 / Jeudi 18h50-20h05 / Vendredi 9h30-10h45.

Flexibilité possible de planning inter-ateliers en cas de besoin/imprévus personnels ponctuels. Absent-e un jour ? Venir sur un autre cours c'est possible ! 06.51.35.74.93. Cécile Le Métayer

## ■ MEDITATION-QI GONG

Le mercredi de 10h30 à 11h30 : ce cours propose la branche Yang Sheng Fa du Qi gong, avec une partie de méditation puis des pratiques basées sur des mouvements lents et fluides, sans difficulté de mémorisation. 06.15.38.61.60. Dominique Constans

## ■ ATELIERS VOIX ET FELDENKRAIS

Deux sessions prévues en 2026 en janvier et en mars avec Judith Visioli et Cécile Le Métayer en binôme !



[asso.chanterencorps@gmail.com](mailto:asso.chanterencorps@gmail.com)

**Ecole de musique de Bohars**

Eveil musical  
Solfège

Guitare classique / folk / électrique - Piano -  
Accordéon diatonique - Trompette - Violon - Batterie -  
Flûte traversière - Clarinette - Harpe celtique - Saxophone

Salle Roz Valan  
Renseignements :  
<https://ecolemusiquebohars.wixsite.com/bohars>

## ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique de Bohars propose un enseignement musical, à la portée de tous, afin que chacun progresse à son rythme et selon ses envies. En cours individuels ou collectifs, pour enfants ou adultes, de nombreux instruments sont proposés : accordéon diatonique, batterie, clarinette, flûte traversière, guitare classique / électrique / folk / accompagnement, harpe celtique, piano, saxophone, synthétiseur, musique assistée par ordinateur, trompette, violon... Le solfège y est aussi enseigné.

Un cours d'éveil musical est proposé pour les plus petits.

**Nouveauté à partir de septembre 2025** : un ensemble vocal devrait rejoindre l'école de musique, pour chanteurs confirmés, dans un style plutôt baroque.

L'école de musique de Bohars organise de nombreux événements au fil de l'année, afin d'offrir à tous une animation musicale dans la commune : auditions, concerts. Visitez notre blog pour en avoir un aperçu, et enregistrez notre agenda en favoris pour ne rien manquer !

Informations, tarifs, contact :

<https://ecolemusiquebohars.wixsite.com/bohars/>

<https://www.instagram.com/ecoledemusique.bohars>

Inscriptions au forum des associations de Bohars le samedi 6 septembre 2025.

FAIRE  
UN  
DON



Aidez la Belle Escampette à acquérir un vélo triporteur électrique adapté aux personnes âgées ou à mobilité réduite en participant à notre collecte de fonds pour son achat.

### À propos de l'association

L'association a pour objectif d'offrir aux personnes âgées ou à mobilité réduite des sorties à vélo triporteur à assistance électrique conduits en toute sécurité par des pilotes bénévoles.



Ne pas jeter sur la voie publique

SCANNEZ-MOI



OU

Par chèque à notre adresse :  
LA BELLE ESCAMPETTE  
Mairie de Bohars  
1 rue Prosper SALAÛN  
29820 BOHARS

[www.labelleescampette.fr](http://www.labelleescampette.fr)  
06 83 18 47 01

**Réduction fiscale** (articles 200 et 238 bis du Code pénal des impôts). **Particulier**: vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

## LA BELLE ESCAMPETTE



A partir du 1er juillet 2025, afin d'égayer le quotidien de nos aînés les plus isolés, le CCAS, en collaboration avec « la Belle Escampette » proposera des balades en triporteur au sein de notre verdoyante commune.

Renseignements et inscription au CCAS : **02 98 37 36 87**

**SAMEDI 5  
JUILLET 2025**

Jet du bouchon 18h30



**CONCOURS DE  
PÉTANQUE**

Organisé par «Les Amis de Franck» en hommage à Nicole

**à Bohars**  
Boulodrome du kreisker  
Inscription sur place dès 17h30  
**10 € la doublette**

Doublettes formées

Buvette et petite restauration sur place

Renseignements et inscriptions possibles : au 06 86 18 04 28 (Eric) ou au 06 80 81 64 67 (Philippe)

Retrouvez-nous sur Facebook « Association Les Amis de Franck »



**BOHARS BOULODROME DU KREISKER**

**JUILLET ET AOÛT**

**MERCREDIS – SAMEDIS (\*)**

**CONCOURS DE PETANQUE  
OUVERTS A TOUS**

**Doublettes formées - 4 parties**

**10 € par doublette**

**INSCRIPTIONS : 13 H 30**

**JET DU BOUCHON : 14 H**

**RENSEIGNEMENTS : 06 17 22 08 30**

(\*) Sauf le samedi 5 juillet





# FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 6 septembre

2025

de 10h00  
à 13h00



Halle des sports - Bohars